

Département de l'Ain
Commune de Trévoux

Projet de création de Périmètres Délimités des Abords des Monuments Historiques (PDA)

**Enquête publique unique
du 15 octobre au 15 novembre 2018**

CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR



avis motivé

Le 10 décembre 2018
Le Commissaire-Enquêteur

Marie-Thérèse Antoinette-Font

Conclusions et avis motivé du Commissaire-Enquêteur – décembre 2018
ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE / E18000167/69
- Projet de Périmètres Délimités des Abords des Monuments Historiques (PDA) -
commune de Trévoux

Objectifs de l'enquête :

Dans le cadre de la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU), la commune de Trévoux souhaite renforcer la protection de son cadre de vie bâti et paysager par la création d'un règlement d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) qui remplacera les documents existants de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP). Cette AVAP a le caractère de Servitude d'Utilité Publique (SUP).

L' article L621-30-1 du code du patrimoine permet de substituer le rayon de protection de 500 m autour des monuments historiques par un Périmètre Délimité en fonction des spécificités du territoire, de son histoire, de sa topographie...

Par ailleurs les Périmètres de Protection Modifiés (PPM) créés autour des monuments historiques sont régis par de nouvelles dispositions, ils deviennent des **PDA** « Périmètres Délimités des Abords » qui visent à limiter les abords des monuments historiques aux espaces les plus intéressants au plan patrimonial et qui participent réellement à l'environnement du monument. Ces PDA vont donc remplacer les périmètres de protection d'un rayon de 500 m autour des monuments historiques. Le projet de création des PDA est proposé à l'enquête publique pour les monuments suivants : le Château de Fétan, le Château de Corcelles et le centre ville avec le Château de Trévoux, l'Hôtel du gouverneur des Dombes, les maisons Guerrier, Anginieur, Thermac et des « Sires de Villars » ainsi que le Parlement. Ces PDA ont été élaborés à la demande de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée (CCDSV) en collaboration avec les services de l'Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Ain (UDAP).

Les effets des périmètres de protection (anciens abords, nouveaux PDA) sont suspendus dans l'AVAP, les règles applicables sont définies par un règlement spécifique. Sur la commune de Trévoux, à la suite de la création de l'AVAP, une partie des abords des différents monuments historiques dont les trois châteaux n'est pas couverte par l'Aire de protection. La proposition des PDA tient compte de l'AVAP et des cônes de visibilité applicables sur le territoire (étude sur le terrain et croisement des enjeux de protection du patrimoine).

Enquête publique :

Les trois dossiers (PLU, AVAP, PDA) sont proposés lors d'une enquête publique unique du 15 octobre au 15 novembre 2018, dans le but de contribuer à améliorer l'information et la participation du public.

Par la **délibération URBA n°73 en date du 4 juillet 2018**, le conseil municipal a arrêté le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Trévoux, et a approuvé la proposition des Périmètres Délimités des Abords (PDA) pour trois monuments historiques et pour les monuments présents dans le centre ancien du bourg et contenus au sein de l'AVAP. La procédure de révision du PLU avait été engagée par délibération URBA n°07 le 10 février 2016.

Conclusions et avis motivé du Commissaire-Enquêteur – décembre 2018
ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE / E18000167/69
- Projet de Périmètres Délimités des Abords des Monuments Historiques (PDA) -
commune de Trévoux

Par **arrêté n° URBA 2018-01 du 13 septembre 2018**, Monsieur le Maire Marc Péchoux déclare la mise à l'enquête publique unique du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), du projet de transformation de la ZPPAUP en AVAP et du projet de création de Périmètres Délimités des Abords (PDA).

Cinq permanences du commissaire-enquêteur ont eu lieu durant l'enquête.

° lundi	15 octobre 2018	de 9h00 à 12h00
° mercredi	24 octobre 2018	de 15h00 à 18h00
° samedi	27 octobre 2018	de 9h00 à 12h00
° samedi	10 novembre 2018	de 9h00 à 12h00
° jeudi	15 novembre 2018	de 15h00 à 18h00

Un registre papier et un registre électronique ont été mis à la disposition du public.

En conclusion de cette enquête et en l'état actuel du dossier, après :

- avoir précisé qu'il s'agit de se prononcer sur le projet création de Périmètres Délimités des Abords du Château de Fétan, du Château de Corcelles et du Château Fort de Trévoux et des monuments historiques du centre ville,
- avoir constaté que dans le centre ville il existe plusieurs périmètres de protection des monuments historiques (périmètre d'un rayon de 500 m autour du Château de Trévoux, de l'Hôtel du gouverneur des Dombes, des maisons Guerrier, Anginieur, Thermac et des « Sires de Villars » ainsi que du Parlement) qui par leur superposition compliquent la gestion de cette zone,
- avoir constaté que le projet de PDA du centre ville et de sa proche périphérie reprend le périmètre redéfini par l'AVAP, la zone de vigilance des monuments historiques est limitée à l'ouest par la rue des Ursules, à l'est par la rue de la Montluelde et la rue Médecine, qu'au sud elle est prolongée vers la base de loisirs et le camping, au nord elle concerne le Château de Trévoux et que son tracé se situe en limite de la commune voisine de Saint-Didier-de-Formans,
- avoir étudié en détail le dossier soumis à l'enquête,
- avoir jugé de la cohérence entre les divers documents des dossiers d'enquête,
- avoir jugé que le document de diagnostic soumis à l'enquête publique comprenait toutes les indications nécessaires à la compréhension de l'étude relative à la création des Périmètres Délimités des Abords,

Conclusions et avis motivé du Commissaire-Enquêteur – décembre 2018
ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE / E18000167/69
- Projet de Périmètres Délimités des Abords des Monuments Historiques (PDA) -
commune de Trévoux

- avoir pris connaissance des diverses fiches descriptives des monuments historiques concernés et les modifications des périmètres de protection existants,
- avoir vérifié que les mesures de publicité prescrites par l'arrêté de Monsieur le Maire avaient été respectées,
- avoir vérifié que le registre d'enquête et le dossier avaient été mis effectivement à la disposition du public et ce, pendant toute la durée de l'enquête, et qu'un registre numérique permettait également au public de s'exprimer,
- avoir visité la commune de Trévoux et son territoire communal, ainsi que les secteurs comportant les monuments historiques,
- avoir pris connaissance du PLU de 2007 et de son plan de zonage,
- m'être entretenue avec Monsieur le Maire Marc Péchoux ainsi qu'avec Nicolas Bory (directeur de l'urbanisme et du foncier à la mairie de Trévoux) et Madame Gaëlle Lichtlé (adjointe au maire de Trévoux, en charge de l'urbanisme et de l'accessibilité), qui ont bien voulu répondre à mes questions,
- avoir informé, à la demande de Monsieur le Préfet, chacun des propriétaires de monuments historiques, en l'occurrence pour le Château de Fétan, le Château de Corcelles et le Château Fort de Trévoux, par un courrier en recommandé. Ce courrier comportait une lettre concernant le projet de création de Périmètres Délimités des Abords, le plan de l'ancien et du nouveau périmètre de protection, l'avis d'enquête publique comportant les indications nécessaires pour pouvoir s'exprimer et un petit document de la direction générale des patrimoines sur les PDA,
- avoir analysé les observations du public et les informations recueillies lors de l'enquête publique,

Je constate,

- que les moyens utilisés pour la publicité me paraissent avoir été suffisants pour avertir les administrés,
- que l'information du public a été assurée par une phase de concertation, des réunions publiques, des articles dans la presse et sur divers supports,
- que sur la commune de Trévoux, la mobilisation concernant le PLU était importante, mais qu'une seule personne, qui est à l'initiative de la réfection du Château de Fétan, a pris connaissance du document relatif aux PDA lors de la permanence du 24 octobre où il s'était rendu pour demander une modification du tracé de l'EBC dans la cour du Château,

Conclusions et avis motivé du Commissaire-Enquêteur – décembre 2018
ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE / E18000167/69
- Projet de Périmètres Délimités des Abords des Monuments Historiques (PDA) -
commune de Trévoux

- que cette personne n'a pas émis de remarque en ce qui concerne le nouveau périmètre de protection,
- qu'une seule remarque émanant des propriétaires du Château de Corcelles a été portée sur le registre électronique le 13 novembre, remarque par laquelle les propriétaires prennent acte du périmètre délimité des abords du Château,
- qu'une remarque émanant d'une habitante de Trévoux, portée sur le registre électronique en date du 15 novembre 2018 précisait que le périmètre de protection d'un rayon de 500 m autour du Château de Fétan récemment restauré devait être conservé,
- qu'il n'y a qu'une remarque des personnes publiques associées (Département de l'Ain) concernant le nouveau périmètre de protection relatif à l'ancien Parlement de la Dombes, mentionnant que le département n'avait pas d'observation à formuler,
- que l'objectif de l'élaboration des PDA est de définir la servitude de protection afin de permettre une application cohérente et moins sujette à interprétation du périmètre de protection d'un monument historique,
- que la création de ces PDA induit une réduction des périmètres de protection précédents et que au sein de ces périmètres réduits il n'y a plus de notion de covisibilité et l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) donne un avis conforme,
- que le périmètre de protection modifié vise à limiter les abords des monuments historiques relatifs aux espaces les plus caractéristiques d'un point de vue patrimonial et qui participent réellement à l'environnement des monuments pour en préserver le caractère ou en améliorer la qualité,
- qu'un PDA peut être commun à plusieurs monuments historiques, ce qui est le cas pour la ville de Trévoux où plusieurs monuments historiques dont le Château Fort sont regroupés dans un PDA unique compris au sein de l'AVAP,
- que cette réduction, des périmètres de rayon de 500m, devrait simplifier les procédures pour l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine et pour le service de l'urbanisme de la mairie,
- que ces protections (PDA) ont un caractère de servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols, et que comme telles, elles ont pu faire l'objet d'une enquête publique unique avec le dossier de révision du PLU,
- que le principe de l'élaboration des Périmètres Délimités des Abords des Monuments Historiques a été approuvé par délibération (URBA n°73) du conseil municipal le 6 juillet 2018,

Conclusions et avis motivé du Commissaire-Enquêteur – décembre 2018
ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE / E18000167/69
- Projet de Périmètres Délimités des Abords des Monuments Historiques (PDA) -
commune de Trévoux

J'estime,

- que pour les monuments à protéger, l'intérêt de ce nouveau Périmètre Délimité des Abords (PDA), déterminé sur le terrain, participe réellement au cadre de présentation du monument,
- que le secteur délimité par le PDA sera recentré sur les enjeux essentiels et sur les lieux les plus sensibles au regard de la préservation des bâtiments,
- que pour le centre historique de Trévoux, le PDA est inclus dans l'AVAP qui suspend dans son périmètre le régime des anciens abords et nouveaux PDA en s'y substituant par un règlement spécifique,
- que pour le Château Fort situé sur les hauteurs de Trévoux en zone N du PLU, le PDA se situe en partie au sein de l'AVAP avec un léger débordement sur la partie nord de l'AVAP, jusqu'à la limite communale entre Trévoux et Saint-Didier-de-Formans. Le périmètre de protection en se limitant à la seule commune de Trévoux est donc plus cohérent,
- que pour le Château de Corcelles, l'élaboration du PDA correspondant aux parcelles appartenant au Château, situées en zone N du PLU recouverte au 3/4 par un EBC, avec une excroissance au nord vers un secteur comprenant quelques bâtiments anciens, sera de nature à préserver le caractère du monument,
- que pour le Château de Fétan, le nouveau périmètre de protection situé en majorité en zone A du PLU, permettra une protection plus cohérente du monument dont l'ancien périmètre de protection débordait sur la zone d'activité voisine et sur la commune limitrophe de Saint-Bernard,
- que la réduction significative du périmètre de protection lors de l'élaboration des PDA objet de la présente enquête publique, permet une meilleure adaptation de la protection en rapport avec les particularités des sites concernés,
- que la création des périmètres des abords ne modifie pas la protection des édifices au titre du code du patrimoine, qui demeurent des Monuments Historiques (MH) avec leur régime propre de gestion et d'autorisation, et que cette mesure permettra la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans un respect de développement durable,
- que le nouveau périmètre initié par la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée (CCDSV) en collaboration avec les services de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Ain (UDAP) et validé par la commune, est une évolution positive du zonage de protection des monuments et sites protégés puisqu'il est fondé sur les caractéristiques actuelles des lieux et non sur le critère d'un périmètre d'un rayon de 500 m standardisé,

Conclusions et avis motivé du Commissaire-Enquêteur – décembre 2018
ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE / E18000167/69
*- Projet de Périmètres Délimités des Abords des Monuments Historiques (PDA) -
commune de Trévoux*

J'émetts en conséquence :

un AVIS FAVORABLE à ce projet de création de Périmètres Délimités des Abords (PDA) sur la commune de Trévoux, pour les Monuments Historiques suivants :

- le Château de Trévoux
- la Maison Guerrier
- l'Hôtel du gouverneur des Dombes
- la Maison Anginieur
- la Maison Thermac
- la Maison des « Sires de Villars »
- le Parlement dit Parlement de Dombes
- le Château de Fétan
- le Château de Corcelles

Avec la recommandation suivante :

- que la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée (CCDSV) reste très vigilante lors de nouvelles demandes d'aménagements ou de constructions sur la zone d'activité de Trévoux ou ZAC de Fétan-Sabot en proximité immédiate du Château de Fétan.

Fait le 10 décembre 2018
Le commissaire-enquêteur,

Marie-Thérèse Antoinette-Font